



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière adjointe, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 11 mai 2026, les règlements suivants :

- *Règlement numéro 26-1121 modifiant le Règlement numéro 17-787 relatif à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières;*
- *Règlement numéro 26-1123 modifiant le Règlement numéro 24-1069 établissant un programme de financement relatif au remplacement de certains dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques (intérieur du bassin versant);*
- *Règlement numéro 26-1124 modifiant le Règlement numéro 24-1070 établissant un programme de financement relatif au remplacement ou à la réfection de certains dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques (extérieur du bassin versant).*

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité situé au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau, ainsi que sur le site internet de la Municipalité, au [www.villestoneham.com](http://www.villestoneham.com).

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 19<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Anaïs Descoteaux